Nombre de délégués élus au Comité syndical : 56	*Vote(s) pour : 36*
Délégués présents : 32	*Vote(s) contre : 0*
Absents : 24	*Abstention(s) : 0*
	Vote(s) nul(s) : 0
	Vote(s) blanc(s) : 0
	Pouvoir(s) : 4

Date de convocation : 02 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 15 octobre 2026

⁂ ⁂ ⁂

Sous la présidence de Monsieur Philippe GLESER, Président du Syndicat mixte,
Secrétaire de séance : Monsieur Denis BLOUET, Délégué Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2026-04-1510 : Election d'un membre du Bureau du Syndicat mixte du SCoTAM

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'élection du 12ème membre du Bureau du Syndicat mixte,

Délibération

Le Bureau consulté,
Le Président entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE d'élire à la fonction de membre du Bureau :
- Monsieur Eric LUCAS, par 36 voix sur 36 votants.

En conséquence, le Bureau du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM est composé des membres suivants :

Délégués de l'Intercommunalité la plus peuplée, l'Euro-Métropole de Metz (6 délégués) :
- Monsieur Philippe GLESER
- Monsieur Jérémy ALOI
- Madame Marilyne WEBERT
- Monsieur Philippe MANZANO
- Madame Anne FRITSCH-RENARD
- Monsieur Eric LUCAS

Délégués des Intercommunalités autres que l'établissement public le plus peuplé (6 délégués) :

- Monsieur Lionel FOURNIER
- Monsieur Julien FREYBURGER
- Monsieur Manuel PISULA
- Monsieur Denis BLOUET
- Monsieur Etienne LOGNON
- Madame Brigitte TORLOTING

Pour extrait conforme
Longeville-lès-Metz, le 15 octobre 2026

Le Président
Monsieur Philippe GLESER

Secrétaire de séance

Syndicat Mixte DU SCOTAM